



## droit du salarié au licenciement économique

Par **DAMIEN86**, le **21/09/2012** à **13:37**

Bonjour,

Je suis vendeur dans une entreprise de commerce d'ameublement et d'électroménager depuis bientôt 9 années. Les conditions économiques difficiles font que mon employeur va devoir licencier un vendeur dans les 2 mois à venir.

Voulant quitter l'entreprise depuis quelques temps je serais d'accord pour être licencié cependant mon employeur si refuse au prétexte que je suis le plus ancien et que ça lui coûterait trop cher et préfère licencier le dernier venu.

Peut-il licencier une personne qui ne le désire pas et qui de plus vit seule avec 2 enfants à charge alors que je suis célibataire et prêt à accepter un licenciement.

D'avance merci.

Par **P.M.**, le **21/09/2012** à **14:34**

Bonjour,

En tout cas, normalement l'employeur doit établir [l'ordre des licenciements...](#)